Q14 2026 20

Conseil du 14e arrondissement
Séance du 10 novembre 2026

Question relative au renouvellement du contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement, posée par les élus du groupe « Un nouveau souffle dans le 14e – Paris au centre »

Les évolutions de la délinquance à Paris appellent des réponses adaptées aux réalités de chaque arrondissement, alors que les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont progressé de 9, 38 % dans le 14e arrondissement au cours des neuf premiers mois de 2026.

Le Contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS), signé pour la première fois en 2000, constitue le cadre partenarial de référence de la politique parisienne de prévention et de sécurité. Pour prendre en compte les spécificités et les priorités locales, 17 contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA) ont été élaborés en amont du CPPS. Celui du 14e arrondissement, signé le 19 avril 2023, arrive à échéance en 2026.

Cette échéance doit permettre d'évaluer les actions menées dans le cadre du CPSA de l'arrondissement, les résultats obtenus et le fonctionnement de sa gouvernance, notamment à travers le bilan du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement (CSPDA), principale instance de gouvernance et de suivi du contrat.

Madame la Maire, pouvez-vous nous préciser le calendrier et les modalités de renouvellement du CPSA, et nous garantir une association effective des partenaires locaux, des associations, des collectifs d'habitants et des conseils de quartier à l'élaboration du prochain contrat ?